



Fin 2013, le Conseil d'Etat avait montré l'exemple en abandonnant le papier lors de ses séances, auxquelles participe la chancelière Danielle Gagnaux-Morel. ALAIN WICHTA

Fribourg ne veut pas rater le train

CYBERADMINISTRATION • Le canton devrait se doter d'un guichet unique en ligne dès 2017. Un premier pas vers un nouveau lien avec l'Etat.

ANGÉLIQUE RIME

Le canton de Fribourg met les bouchées doubles en matière de nouvelles technologies. Après le dépôt des déclarations d'impôt en ligne et le vote électronique, l'Etat assoit désormais sa stratégie en matière de cyberadministration. Il vient de mettre en consultation l'avant-projet de loi éponyme. Et ce jusqu'au 23 mai. «Il s'agit d'élaborer un socle légal pour un changement de paradigme. La relation entre l'administré et l'Etat est amenée à évoluer fondamentalement», commente la chancelière d'Etat Danielle Gagnaux-Morel.

Principale nouveauté: la mise en place d'un guichet unique en ligne, qui permettra la mutualisation des prestations destinées à la population. Il est prévu qu'il soit fonctionnel dès l'année prochaine, pour autant que la loi, qui devrait être soumise au Grand Conseil cette année encore, entre en vigueur début 2017. «Nous sommes loin d'être les derniers. Fribourg se situe plutôt dans la moyenne suisse», ajoute M^{me} Gagnaux-Morel.

Colonne vertébrale pour le futur

En premier lieu, le canton entend logiquement proposer les prestations les plus sollicitées par les citoyens. Les priorités établies placent en tête de liste les demandes de permis de construire, d'extrait du registre foncier, de patente K pour les manifestations annoncées aux préfectures ou encore de subvention pour la culture et le sport. «Ce gui-

chet unique sera notre colonne vertébrale pour le futur. Les services déjà proposés en ligne viendront progressivement s'y greffer», poursuit la chancelière.

«Il faut un socle légal pour un changement de paradigme»

DANIELLE GAGNAUX-MOREL

Gain en flexibilité et en rapidité sont les maîtres mots des changements à venir. «L'objectif final est que le citoyen puisse imprimer le document dont il a besoin dès qu'il a terminé sa transaction. Mais dans un premier temps, certaines pièces devront être envoyées par voie postale», explique Danielle Gagnaux-Morel.

Quid du développement durable? Aucune évaluation n'a encore été menée. Mais l'avant-projet de loi relève que «la suppression des transactions imprimées et de l'obligation de se déplacer à un guichet physique aura un impact environnemental positif».

L'accès aux documents en ligne se fera grâce à un identifiant personnel unique, que le citoyen devra lui-même demander. «La manière dont il pourra être obtenu n'a pas encore été définie. Peut-être en présentant sa carte d'identité ou son permis de conduire. Toutefois, il a été décidé qu'il ne serait pas

établi sur la base du numéro AVS. Ce ne serait pas en accord avec les exigences en matière de sphère privée», détaille la chancelière. Et de préciser que les informations auxquelles les différentes directions auront accès reflèteront leur domaine de compétence.

Quant à ceux qui considèrent «informatique» comme un gros mot, ils peuvent se rassurer. A court terme, les horaires des guichets de l'Etat ne seront pas restreints. La situation sera évaluée en fonction de la demande.

Autre point à clarifier: la collaboration avec les communes, qui délivrent nombre de documents officiels, notamment les attestations de domicile. Elle devra être réglée par une convention. Notons encore qu'aucun coût n'a été avancé. Une évaluation technique est en cours pour déterminer le budget.

Progrès au Grand Conseil

Les choses bougent également du côté du parlement cantonal qui, après l'abandon du papier pour les séances du Conseil d'Etat fin 2013, travaille lui aussi à une modernisation de son fonctionnement. «Le projet est à l'état de gestation», nuance Mireille Hayoz, secrétaire générale du Grand Conseil. «Mais certaines choses seront modifiées pour le début de la nouvelle législature. Reste que nous allons avancer à petits pas. Il faut déjà que les députés se familiarisent totalement avec leur adresse électronique parlementaire.»

AFFAIRE DU CHRIST-ROI

Laurent Passer quitte ses fonctions à l'Etat

FRANÇOIS MAURON

Pris dans la tourmente, l'ancien président de la paroisse du Christ-Roi, à Fribourg, abandonne son emploi dans la fonction publique cantonale. «M. Laurent Passer a présenté sa démission de son poste de conseiller juridique auprès du secrétariat général de la DICS (Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, ndlr) avec effet au 31 mars 2016. Le conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen l'a acceptée», indique un communiqué diffusé hier.

Figure laïque en vue de l'Eglise catholique fribourgeoise, le démissionnaire - qui aura bientôt 52 ans - a récemment défrayé la chronique. Il y a un peu moins d'un mois, «La Liberté» révèle en effet que celui qui est alors encore président du conseil de paroisse du Christ-Roi a puisé dans la caisse paroissiale un montant de l'ordre de 50 000 à 100 000 francs pour un usage privé. Pris dans le sac, il a admis les faits, puis a remboursé ce qu'il devait à la paroisse. Avant de démissionner de sa présidence, ainsi que de celle de l'assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC) du canton de Fribourg (pouvoir législatif), un

mandat qu'il exerce depuis de longues années.

A la suite de cet épisode, le Ministère public fribourgeois ouvre une procédure pénale contre lui pour abus de confiance et éventuellement gestion déloyale. Elle est menée par la procureure générale adjointe Alessia Chocmeli-Lisibach.

Laconique, le communiqué publié hier souligne qu'«au-delà des circonstances ayant conduit à cette démission, la DICS relève que, durant son engagement de près de 25 ans à son service, M. Passer a assuré les intérêts de l'Etat par la rédaction de très nombreux projets de lois et de règlements, l'instruction d'un important contentieux et le suivi de dossiers parfois sensibles». L'entité étatique n'a rien d'autre à ajouter, sinon que le poste sera pourvu, selon Marianne Meyer Genilloud, responsable de l'information auprès de la DICS.

Quant à M^e Alexandre Emery, l'avocat de Laurent Passer, il précise que ce dernier, «compte tenu des circonstances, a décidé de prendre les devants et de changer d'orientation professionnelle». Lui non plus n'a pas d'autre commentaire à apporter à ce stade. I

EN BREF

IMPÔTS

FriTax présente un bilan positif

La Chancellerie d'Etat a présenté hier un bilan positif pour son logiciel de dépôt de déclaration d'impôt. Plus de 61 000 personnes, soit plus de 70% des contribuables du canton de Fribourg, ont utilisé FriTax en 2015. Ces chiffres représentent une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Le logiciel permet de déposer la déclaration d'impôt par voie électronique en transmettant uniquement un nombre limité de pièces justificatives. Toutes les pièces doivent toutefois être conservées et mises à disposition en cas de vérification. Les contribuables n'ont plus que quelques jours pour déposer leur déclaration, le délai étant fixé au 1^{er} mars. DM

ÉTAT

Un nouveau chef aux Finances

Le 1^{er} mars, Jürgen Menninger deviendra chef de la planification financière et du contrôle budgétaire (PFCB) auprès de l'administration des finances, fait savoir la Direction des finances. Agé de 48 ans et plurilingue, cet expert en finances et controlling a travaillé de 2008 à aujourd'hui pour la Société suisse de radiotélévision. Auparavant, il a occupé plusieurs postes à responsabilité aux CFF. Dans son nouveau rôle, il aura notamment pour tâche d'assurer l'élaboration du budget et du plan financier de l'Etat. La PFCB s'occupe aussi de statistiques financières. DM

LOTÉRIE ROMANDE

Dix-neuf millions pour l'utilité publique

ANGÉLIQUE RIME

La Loterie romande (LoRo) maintient le cap. L'an dernier, elle a distribué 18,7 millions de francs dans le canton de Fribourg, contre 18,9 millions en 2014. Près de 14,5 millions ont été attribués à 353 associations ou institutions actives dans les domaines de la santé, du social, de la culture, du patrimoine ou de l'environnement.

Une somme à laquelle s'ajoute 1,5 million versé au Fonds cantonal des taxes sur les loteries, qui est également alloué à des projets culturels, sociaux ou sportifs. Sans oublier que la commission cantonale fribourgeoise du sport a reçu 2,7 millions, détaille un communiqué de la commission cantonale fribourgeoise de la LoRo.

Le domaine culturel bénéficie de la plus importante manne financière, avec quelque 7 millions de francs, répartis entre des festivals, des salles de spectacle et diverses expo-

sitions. Les institutions s'occupant de l'enfance et de la jeunesse ont, quant à elles, touché près de 2 millions, celles actives dans le cadre de l'action sociale et des personnes âgées quelque 2,7 millions. La commission apporte aussi son soutien à des projets liés à conservation du patrimoine (900 000 fr.), à la formation et à la recherche (560 000 fr.) ainsi qu'à l'environnement (27 000 fr.).

Par ailleurs, dix-neuf institutions culturelles et vingt-et-une du domaine santé social bénéficieront d'une aide pour la période 2016-2018. Elle s'élèvera à plus de 7,4 millions. Parmi elles, on trouve notamment Ebullition à Bulle, Fri-Son, Le Nouveau Monde et La Spirale à Fribourg, ou encore le Vitrocentre de Romont. «Grâce aux joueurs et conformément à la mission de la Loterie romande», la commission cantonale estime qu'elle pourra maintenir son engagement en faveur des institutions d'utilité publique en 2016. I

RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Stéphanie Baechler à Paris

ANGÉLIQUE RIME

Stéphanie Baechler (PHOTO DR) sera la nouvelle locataire de l'atelier Jean Tinguely, à Paris. Depuis le 1^{er} septembre prochain, la sculptrice et designer de 32 ans séjournera dans la résidence artistique de la Cité internationale des arts, propriété du canton et de la ville de Fribourg. Et ce pour une année. L'artiste de Courtaman s'intéresse à divers domaines: la mode, la sculpture ou la photographie.

Durant son séjour dans la Ville Lumière, elle compte mettre en place des installations alliant céramique et tissus. «Elle confrontera la production frénétique de l'industrie de la mode à l'immobilité de ses sculptures», explique la Direction de l'instruc-



tion publique, de la culture et du sport dans un communiqué, précisant que la Lacoise a convaincu à l'unanimité le jury d'experts par la qualité de son projet.

Stéphanie Baechler a effectué des études de textile design à la Hochschule Luzern Design & Kunst, puis à la ArtEZ Haute Ecole d'arts à Arnhem aux Pays-Bas, où elle a obtenu son master en 2013. Depuis 2015, elle est assistante à la Haute Ecole d'art et design de Genève. Parallèlement, elle expose régulièrement en Suisse et à l'étranger. La jeune femme a en outre reçu le Federal swiss design award à trois reprises.

Pour rappel, l'Etat et la ville de Fribourg ont acquis en 1985 un atelier à la Cité internationale des arts, au centre de Paris. L'occupation de cet espace de vie et de travail d'environ 35 m² est mise au concours à tour de rôle par la ville et le canton. I